



Charte des membres du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable

Bordeaux Métropole a voté en 2017 son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, conçu comme la déclinaison opérationnelle d'une vision partagée avec les communes et l'ensemble des acteurs de son territoire. C'est en combinant trois ambitions – bien-être, soutenabilité et faire ensemble – que la métropole assume pleinement son rôle de capitale régionale et son ambition de métropole européenne de référence en matière de développement durable.

Sur la base d'un diagnostic partagé, plusieurs évènements grand public et des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire ont permis d'appréhender l'alimentation comme un élément clé de la haute qualité de vie et du développement durable.

En signant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de gouvernance alimentaire qui se traduit par trois missions :

- Garantir la place des enjeux de l'alimentation durable dans la stratégie métropolitaine ;
- Favoriser la complémentarité des compétences entre échelons administratifs et acteurs du système alimentaire ;
- Offrir aux collectivités et aux acteurs des territoires le moyen de valoriser et faire émerger des initiatives originales en faveur d'une relocalisation du système alimentaire.

Afin d'accomplir ces missions, Bordeaux Métropole a acté le 19 mai 2017 la création d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) par délibération en Conseil métropolitain.

Définition

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable est une instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, qui co-construisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

Le système alimentaire est « la manière dont les êtres humains s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994). Un système alimentaire durable doit assurer l'accès à une alimentation sûre, nutritive et en quantité suffisante, tout en respectant les préférences alimentaires de chacun. Il doit aussi assurer un revenu décent à ses producteurs et contribuer à la préservation de l'environnement.

Valeurs

Les valeurs suivantes guident l'action du CCGAD :

- La **bienveillance** garantit un cadre d'échange ouvert facilitant l'écoute active et la coopération entre les membres du CCGAD, dans un esprit de solidarité ;
- L'**ambition** permet de faire du CCGAD une instance innovante qui vise à relever les défis du territoire par une approche systémique de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Le **pragmatisme** permet de construire des stratégies prenant en compte les réalités du système alimentaire local.

Territoires

La notion de territoires se définit de manière plurielle. Selon les besoins identifiés et les filières concernées, l'action du CCGAD portera sur des échelles différentes tout en s'engageant à rechercher des solutions dans une logique de proximité. Cette action doit être pensée en relation étroite avec les territoires voisins de la métropole bordelaise, afin de fonder une solidarité interterritoriale sur la thématique de l'alimentation durable.

Rôles

Afin d'assurer une action efficace, le CCGAD a pour fonction de :

- **Fédérer les acteurs et animer les coopérations** : En mettant en réseau les acteurs des territoires, le CCGAD a pour vocation de favoriser la mutualisation de leurs compétences, de faciliter le développement de partenariats et de promouvoir une vision systémique et concertée de l'alimentation, basée sur la co-responsabilité des acteurs du territoire.
- **Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance** : Le CCGAD vise à favoriser l'information et à mobiliser le plus grand nombre (citoyens, acteurs locaux et élus) dans la mise en œuvre d'un système alimentaire durable. Il assure dans ce sens une veille active sur les initiatives existantes et émergentes.
- **Soutenir les initiatives locales et les expérimentations** : Le territoire regorge d'initiatives en faveur de l'alimentation durable que le CCGAD peut accompagner. Il peut aussi développer des expérimentations aux côtés des acteurs locaux pour tester des projets, faire émerger des solutions originales et viables sur le plan économique, social et environnemental.
- **Suivre et évaluer les performances du territoire** : Caractériser, comprendre et anticiper les évolutions du système alimentaire permet au CCGAD d'évaluer les impacts à moyen et long terme des décisions et des actions qu'il mène, de formuler des recommandations auprès des décideurs politiques locaux ou autres acteurs du territoire pour avancer vers un système alimentaire local durable.

Thématiques prioritaires

Le CCGAD investit par son action quatre thématiques prioritaires :

- Permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation saine et durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire
- Relocaliser les filières et encourager les circuits courts et de proximité

Co-responsabilité

En signant la charte du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, nous devenons officiellement membres du CCGAD. Nous nous engageons à ce titre à inscrire nos contributions dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle, et à respecter les valeurs qui fondent le CCGAD. Dans l'esprit d'intérêt général, nous nous engageons à partager les informations pertinentes pour renforcer l'action du CCGAD dans l'accompagnement de la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

Fait à _____, le _____